



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ski à Torgon: la Commune renonce à reprendre le contrôle des remontées.

Le Conseil d'État a décidé, lors de sa séance du 26 octobre 2022, de refuser la solution développée par la Commune de Vionnaz. La municipalité était prête à prendre à sa charge les 15% du montant des crédits LIM de Télé-Torgon SA (TTSA), tel que proposé par le Service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI). Ce refus remet en cause la solution globale préparée avec tous les acteurs consistant en la reprise des actifs de TTSA, le démantèlement de certaines installations, le financement d'une partie des crédits LIM et de la création d'une nouvelle société d'exploitation des restaurants.

Le Conseil communal regrette la décision du Conseil d'État de lancer une procédure de recouvrement selon la loi sur la poursuite pour dettes et faillite envers TTSA, laquelle interviendra après la fin de la saison de ski d'hiver 2022/2023. Il rappelle l'implication des actionnaires et l'engagement des administrateurs de TTSA, tout particulièrement ces dix dernières années, dans la recherche de solutions démontrant leur volonté d'agir pour le bien de la station et de ses hôtes dans un contexte compliqué.

La décision du canton est évidemment sans commune mesure avec les nombreux efforts déployés par la Municipalité et les acteurs concernés de la région et du district afin de trouver une solution dans l'intérêt de tous visant la pérennisation du ski à Torgon, le tourisme quatre saisons et la station de Torgon comme première porte d'entrée Nord des Portes-du-Soleil.

Une solution définitive après la saison d'hiver 2022/2023

Pour la suite, le Conseil communal se félicite qu'à ce jour une solution sérieuse pour l'avenir se concrétise avec PDS CH SA et la SETT Sàrl. Malgré la procédure qui sera lancée par le canton envers TTSA après la saison de ski 2022/2023, les deux sociétés se sont engagées à rester fidèles à leur volonté répétée de reprise et d'exploitation des installations du domaine skiable de Torgon.

Si finalement les remontées devaient être définitivement arrêtées, cela signifiera que tous les efforts faits depuis quelques années en matière de cohérence des investissements et de financement solidaire de la stratégie touristique régionale seront réduits à néant. Dans ce cas, le Conseil communal mènera sa réflexion sur la stratégie touristique à adopter sur le plan communal et régional.

Contacts

- Valérie Bressoud Guérin, Présidente 079 226 51 57 valerie.bressoud-guerin@vionnaz.ch
- Raphaël Filliez, Vice-Président 079 485 82 28 raphael.filliez@vionnaz.ch